

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame MIRLAND Aurélie  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le  
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement  
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la  
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est  
obligatoire.

À Dompierre / Helpe, le 18 décembre 2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame LEVY Patricia  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le  
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement  
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la  
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est  
obligatoire.

À Dompierre / Helpe, le 18 décembre 2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

